

Les crédits

À l'époque, il semble bien que le premier ministre, qui était l'unique responsable de ces nominations, ne m'ait pas entendu. Il est donc réconfortant d'entendre les observations du député.

Je voudrais lui demander s'il a réfléchi plus longuement à la question ou s'il peut nous dire comment il serait possible de mettre sur pied un sous-comité parlementaire qui serait différent de celui qui existe actuellement au Parlement et dont le mandat englobe cette question générale d'examen de l'enveloppe du renseignement de sécurité.

Pourrait-il nous donner plus de détails sur les changements qu'il proposerait au sujet des activités du comité parlementaire?

M. Duncan: Madame la Présidente, je voudrais souligner le rôle très important qu'a joué dans la création de ce sous-comité le député qui vient de prendre la parole. Il en a été la force agissante. Je dois avouer que j'ai suivi un cours intensif sur le SCRS depuis que j'ai su que cette motion serait déposée.

• (1340)

Je voudrais que ce sous-comité devienne permanent au moyen d'une mesure législative. Je voudrais également que ce sous-comité permanent ait un rôle très important à jouer dans les nominations au CSARS. Autrement dit, il devrait pouvoir examiner minutieusement les candidats au lieu de simplement les interviewer.

Je serai certainement disposé à entendre toute autre proposition constructive que le député pourrait avoir.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, la question primordiale à laquelle il faut répondre au sujet de l'affaire Brian McInnis-Grant Bristow, c'est celle de savoir si le SCRS et d'autres institutions gouvernementales ont été politisés par le gouvernement de Brian Mulroney et si l'affaire McInnis-Bristow était le prolongement prémédité de cette politisation.

Rod Stamler, un ancien sous-commissaire de la GRC, a précisé clairement dans le livre de Paul Palango intitulé *Above the Law* et aussi dans le cadre de tribunes radiophoniques partout au pays que la GRC avait été politisée par le gouvernement Mulroney et qu'on ne lui avait pas laissé les coudées franches dans le cas des enquêtes sur des affaires de politique et de corruption au Canada.

Lorsqu'on cherche des preuves de cette accusation très grave, on constate plusieurs incidents inquiétants. Il y a, par exemple, l'accusation portée par Shelly Ann Clark qui parle de tromperie dans la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et qui n'a cessé de se plaindre de ce que la GRC n'a jamais vraiment fait enquête sur les questions qu'elle avait soulevées.

On doit parler également de Glen Kealy, qui a accusé des membres du gouvernement Mulroney d'offrir des pots-de-vin, et en particulier de l'affaire Roch LaSalle, qui n'a jamais été tranchée par les tribunaux. Il ne faudrait pas oublier non plus Alan Eagleson, un ami proche de l'ancien premier ministre. Malgré les preuves détaillées d'activités illicites qu'avaient

entre les mains la GRC, la police du Grand Toronto et le Barreau du Haut-Canada, aucune mesure vraiment concrète n'a été prise.

Pourtant, après avoir examiné les mêmes preuves, le département américain de la Justice a porté 34 accusations contre M. Eagleson, émis un mandat d'arrestation contre lui, gelé son compte en banque aux États-Unis et entrepris des procédures d'extradition, afin qu'il soit jugé aux États-Unis.

Ces incidents donnent beaucoup de poids aux allégations de M. Stamler qui a affirmé qu'il y avait eu de l'ingérence politique dans les opérations de la GRC et dans l'administration de la justice au Canada, que la GRC avait été politisée sous le gouvernement Mulroney et qu'on n'avait pas procédé aux enquêtes voulues sur des activités illicites menées par des membres du gouvernement et des amis de ce dernier.

Des personnes bien informées m'ont dit qu'il serait beaucoup plus facile de politiser le Service canadien du renseignement de sécurité que la GRC. Lorsque j'ai demandé à mes sources de s'expliquer, elles m'ont répondu que le solliciteur général avait le pouvoir, en vertu des lois fédérales, de demander au SCRS des renseignements secrets et classifiés, notamment des dossiers complets et le nom d'informateurs.

Cette affirmation est corroborée par le fait qu'au moins huit boîtes de documents secrets et hautement confidentiels, qui ont été saisies à la résidence de Brian McInnis, venaient directement du cabinet du solliciteur général. Pourquoi le solliciteur général doit-il avoir en sa possession des documents aussi secrets? Pour quelles raisons doit-il avoir des documents du SCRS?

Tout prouve que Doug Lewis, l'ancien solliciteur général, a participé directement à l'administration du SCRS. Ce dernier n'était donc pas indépendant, puisque M. Lewis s'ingérait directement dans ses opérations.

• (1345)

La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité confère au solliciteur général le droit d'avoir pleine connaissance des renseignements concernant le SCRS et le pouvoir d'orienter les politiques, le fonctionnement et la gestion de cet organisme. En outre, le sous-adjoint au solliciteur général fait partie du comité de surveillance et d'approbation des objectifs du SCRS et a directement son mot à dire quant aux personnes ou aux groupes visés par le SCRS.

Il faut alors se demander dans quelle mesure l'ancien solliciteur général a politisé le SCRS par l'entremise de son sous-adjoint qui faisait partie du comité qui décidait des personnes et des activités sur lesquelles le SCRS devait se concentrer, ou par sa participation directe, ou encore de ces deux façons. Cette question ne doit pas demeurer sans réponse.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre aujourd'hui, le solliciteur général a tenté de rejeter la demande que le Bloc a présentée en vue de l'établissement d'une commission royale pour étudier cette question sous prétexte que cela faisait double